



Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC)  
Province de Québec

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :**

*Lors de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le 21 décembre 2022, le règlement numéro 190-2022 « prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Papineau pour l'année 2023 et de leur paiement par les municipalités membres » a été adopté.*

*Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.*

*Le bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.*

**DONNÉ à Papineauville ce 22<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-deux.**



---

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale